

Image not found or type unknown



Facture superieure au devis

Par **nicolas33**, le **06/07/2009** à **20:56**

Bonjour,

Mon maître d'oeuvre viens de me refaire ma cuisine.

Lors du devis il a oublié de compter le coulage de la dalle béton.

Ceci représentant 900 euros HT, et le carrelage étant lui bien prévu (à poser sur du béton donc), je lui ai sympathiquement proposé de couper la poire en deux, mais il viens de refuser.

Dois-je payer ce qu'il me demande ou ai je le droit de faire autrement ?

Merci d'avance, surtout aux réponses rapides car il viens demain !